



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**DELIBERATION**

-----  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER**

**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

**SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025**

Date de convocation : 10 mars 2025

Membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 28 mars à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur LORGEUX, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Président, M HARNOIS, Vice-Président, Mme ORTH, Mme POUGET, M. GUIMONET, Mme MERCIER, Mme VANDELLE, Mme LELARGE, M. CHEMINOT, M. FOURMOND, membres

**EXCUSES** :

- M. QUINCHON, Membre, qui donne pouvoir à M. BAUCHE
- M. TOURNIER, Membre, qui donne pouvoir à M. FOURMOND
- M. DESCHAMPS, Membre
- Mme GIRAUDET, Membre

**NON EXCUSES** :

- Mme PAUCHARD, Membre
- M. BAUCHE, Membre
- Mme MOREAU, Membre

**SECRETAIRE** : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

*Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures*

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 -2025/3-3**

**M. LORGEUX**, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le compte de gestion est le document comptable, établi par le comptable public, relatif à l'exécution du budget de l'année n-1. C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Les résultats de l'exercice 2024 du compte de gestion se présentent comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	1 302 130.83 €
Recettes	1 458 242.83 €
Excédent	<b>156 112.00 €</b>

<b>Investissement</b>	
Dépenses	20 730.45 €
Recettes	112 259.90 €
Excédent	<b>91 529.45 €</b>

**Le Conseil d'Administration, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le trésorier pour l'exercice 2024.**

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis  
Au représentant de l'Etat, le 02 avril 2025

Publié ou notifié le 02 avril 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Pour copie conforme**

**Le Président,**

Par délégation du Président,  
le Vice-Président,

B. HARNOIS

**J. LORGEUX**



**La Secrétaire**

Signature of S. Meunier and circular stamp of Centre Communal d'Action Sociale

**S. MEUNIER**

Date de la mise en ligne sur le site internet : 02 avril 2025